



Prestation compensatoire divorce

Par **bosquet veronique**, le **23/11/2016 à 10:41**

bonjour, j'ai demandé le divorce, je suis assistante maternelle, je gagne actuellement 1800 euros par mois mais pour partir de chez moi j'ai trouvé du travail dans une "maison d'assistante maternelle" et en janvier je ne gagnerai que 550 euros par mois car je n'aurai qu'une enfant à garder jusqu'à ce que je trouve 2 autres enfants. Mon mari gagne 2500 euros par mois. On m'a dit que je pouvais demander une pension compensatoire, pouvez vous me dire comment calculer cette pension et comment faire la demande. De plus comment faire pour quitter le domicile conjugal. merci

Par **Visiteur**, le **23/11/2016 à 10:58**

Bonjour,
la prestation compensatoire s'obtient au moment du divorce ! pas avant. Des enfants ? Vous pouvez prétendre me semble t'il à une pension alimentaire même sans enfants le temps du divorce, mais qui s'arrêtera au jour du jugement. A vérifier tout de même.